ACTION n°129

le journal d'Act Up-Paris / septembre 2011



LE MARIAGE, UN DROIT **POUR TOU-TE-S**

Sénatoriales fin septembre, présidentielles et législatives en 2012 : quel impact auront ces échéances électorales sur nos droits et nos conditions de vies de séropos, de gouines, de trans, de pédés, de femmes, d'étrangerEs, d'usagerEs de drogues, de travailleurSEs du sexe, de prisonnierEs, ...? C'est le sens de sida, battre la campagne, la mobilisation que prépare Act Up-Paris pour inscrire ces questions dans les débats et les programmes électoraux (cf. p.3). Et le 3 octobre, nous lançons avec l'agence Les Ouvriers du Paradis et la plate-forme Sowido une campagne d'affichage pour le mariage homo. Elisez le visuel que vous préférez sur sowido.com/mariagehomo!

REACTUP.FR, UN AN APRÈS

POURQUOI REACTUP?

En draguant sur des sites de rencontre gay, on tombe sur des profils de mecs qui affichent clairement : « je suis séronégatif et j'ai l'intention de le rester ». Louable intention qui ne demande qu'à être encouragée. On peut le faire en diffusant des messages simples et directs et en mettant à disposition du matériel de prévention, capotes et gels entre autres. On peut aussi essayer de renforcer les capacités des gens en leur rendant accessibles les connaissances et les recherches sur la Sexuellement Transmissibles (IST). C'est cette forme d'empowerment des gays qu'Act Up a choisi de faire en mettant en place le site d'information, reactup.fr, ouvert depuis plus d'un an maintenant. Il ne s'agissait pas de créer un site d'actu de plus, mais bien de mettre à la disposition de tous des éléments d'information issus des recherches scientifiques, de manière à connaissances, comprendre effectivement sa propre situation face au risque de transmission du VIH et des IST et agir sereinement et lucidement pour ne pas transmettre ou pour ne pas contracter de virus tout en ne réfrénant pas ses plaisirs.

C'EST QUOI REACTUP?

La trentaine d'articles mis en ligne depuis le départ constitue déjà une base d'informations utiles. Beaucoup d'idées circulent entre partenaires sexuels, les uns sont très informés, ou le croient, les autres s'en tiennent à leur bon sens. Les médias diffucontradictoires parfois, qui brouillent les certitudes. Les campagnes de prévention n'expliquent rien. Mais les questions que chacun se pose restent les mêmes : où en est-on du risque de transmission du VIH lié à la fellation, négligeable ou dangereux ? quel rôle joue la charge virale dans le risque ? est-ce que ça change avec les pratiques que l'on a ? que sait-on de l'efficacité des stratégies de "sécurité négociées"? Autant de sujets sur lesquels reactup a tenté d'apporter des éclaircissements puisés dans les meilleurs études scientifiques, fidèlement résumées pour les rendre compréhensibles à tous.

mentaires des internautes pour permettre la discussion et l'échange d'expériences. Les rédacteurs aussi commentent leurs publications, mais dans un espace bien identifié, laissant les lecteurs libres de

Charge virale indétectable, on risque quoi?

REACT-UP.fr le site à fréquenter avant de baiser

REACTUP ET VOUS

Malgré la faible promotion du site, vous êtes plus d'un millier à le visiter tous les mois dont deux-tiers pour la première fois. Vous y trouvez un intérêt puisque vous y de lire un article. Certains sujets vous ont particulièrement intéressés :

- la transmission sexuelle de l'hépatite C recherches. Il n'existe pas beaucoup de publications importantes sur ce sujet mais nous travaillons activement à y apporter une information plus complète;

- la publication des données épidémiologiques françaises sur le VIH est le sujet sur

lequel vous passez le plus de temps de lecture. Nous n'étions pas certains de passionner les foules avec ce thème essentiel. vos préoccupations ont rejoint les nôtres ; - le dossier PrEP a connu la plus forte progression de consultations depuis sa mise en ligne. Ce dossier a été mis en ligne afin d'accompagner les recherches et les

L'expérience se poursuit. Consultez reactup.fr et partagez vos questions et vos commentaires afin d'enrichir les discussions. C'est aussi ca l'empowerment



ACTION, LE JOURNAL D'ACT UP-PARIS

DIRECTEUR DE PUBLICATION

SECRÉTARIAT DE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Londeix - Jérôme Martin - Laura

Ce journal est réalisé par les Action, le journal d'Act Up-Paris.

ISSN 1158-2197

IMPRIMEUR

10 bis rue Bissor

CONCEPTION GRAPHIQUE DE LA MAQUETTE

15 000 exemplaires

REJOINDRE ACT UP-PARIS

à 19h30 à l'Ecole des Beaux-Arts,

NOUS CONTACTER

Fax: 01 48 06 16 74 Mail: publications@actupparis.org S'ABONNER À LA LETTRE

CONSULTER NOS SITES INTERNET: S'ABONNER À ACTION

et 8 € (ou 18 € pour



EN BREF LES RAVAGES DE L'ÉTÉ

DEPUIS ACTION 128

22 JUIN

85e Réunion Publique d'Information 30 ans de sida : le plus dur est-il derrière nous?

25 JUIN

Marche des fiertés LGBT Act Up-Paris a pour mot d'ordre : "FierEs d'en mettre"

8 JUILLET

Action devant l'ambassade de Russie pour dénoncer une nouvelle interdiction de la marche des fiertés à Moscou et les violences à l'encontre des LGBT en Russie. Le matin même, 5 militantEs LGBT venuEs déposer des pétitions sont arrêtéEs devant l'ambassade.

14 JUILLET

Act Up-Paris fait de la prévention au "concert pour l'égalité" au Champ de Mars

17-20 JUILLET

Conférence de l'IAS (International Aids Society) à Rome.

Retours et compte-rendus dans nos prochaines publications.

26 - 30 AOÛT

10e conférence sur le sida dans la région Asie-Pacifique à Busan (Corée du Sud). Act Up-Paris était présente pour s'opposer notamment aux accords de libre échange menacant l'accès aux soins dans cette région. (cf. ci-contre)

D'ICI ACTION 130

25 SEPTEMBRE

élections sénatoriales

27 SEPTEMBRE

réunion VIH & qualité de vie commencer un traitement antirétroviral 19h30-21h30 au Centre LGBT (Paris) actions-traitements.org

5 OCTOBRE

conférence sur les salles de consommation à moindres risques : présentation des expériences de Bilbao et Rotterdam. Organisée par ASUD, la Ville de Paris et la Région Île-de-France à 18h à l'Hôtel de Ville de Paris. Inscription obligatoire. asud.org

MI-OCTOBRE

Sortie de Protocoles 67-68

17 OCTOBRE

Manifestation: 50 ans du 17 octobre 61 17octobre61.org

FIN OCTOBRE

Existrans: la marche des trans et de celles et ceux qui les soutiennent existrans.org

1ER DÉCEMBRE

Journée mondiale de lutte contre le sida

12 DECEMBRE

Journée scientifique du TRT-5

Nouvelles perspectives dans le traitement de l'infection à VIH : la recherche autour des concepts de guérison, d'éradication et de rémission. Inscription obligatoire. 9h-17h au FIAP Jean Monnet (Paris 14e) trt-5.org

Lors de la Conférence de Busan (Corée du Sud) sur le sida dans la région Asie-Pacifique, des activistes ont organisé une manifestation pacifique le samedi 27 août. Provocation de policiers en civil, arrestation de deux militantEs, tabassage de manifestantEs... du jamais vu dans une conférence internationale. L'agence Onusida, présente sur place, a refusé de dénoncer ces atteintes aux droits humains, qu'elle est pourtant censée défendre. Son directeur, Michel Sidibe, a perdu toute la confiance des activistes en refusant de s'exprimer pour ne pas froisser cette grande démocratie qu'est la Corée du sud... Il doit désormais démissionner.

L'AAH LIMITÉE

Les conditions d'attribution de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ont été restreintes en catimini, le 16 août dernier. Abaissement de la durée maximale de l'allocation de 5 à 2 ans (pour le taux d'incapacité 50-79 %) ; limitation aux seules personnes pouvant justifier d'une restriction durable d'accès à l'emploi pendant au moins un an ; exclusion si des réponses sont "susceptibles" d'exister en matière d'aménagement du poste de travail ; complication des démarches concernant les personnes à 50-79%.

Avec ce décret, passé sans aucune concertation, le ministère de la Santé donne un coup de poignard de plus aux personnes vivant avec une maladie évolutive.

DENTISTE À L'OUEST

Début septembre, un dentiste de la Rochelle a refusé de soigner Cyrille V. en raison de sa séropositivité. Il lui a signifié que les séropos devaient aller à l'hôpital, prétextant des risques de contamination pour les autres patients. L'ordre des dentistes, saisi par Cyrille, a rappellé que cette discrimination est illégale et injustifiée : "la chaîne de décontamination et de stérilisation est sûre" et permet d'éviter tout risque de contamination. Cette discrimination frappe encore trop souvent les séropos, auxquels, plus insidieusement, on propose parfois le dernier créneau de la journée... Espérons que la médiatisation de cette affaire convaincra les praticiens que le danger ne vient pas des séropos.

RÉVEIL DU COMMISSAIRE EUROPÉEN AU COMMERCE



3 juillet 2011, dans une petite ville de la région de Gent en Belgique, des militantEs d'Act Up-Paris sont allés réveiller le commissaire européen au commerce, Karel De Gucht, devant sa maison. La commission européenne négocie en effet, sous sa houlette, des accords commerciaux aux conséquences désastreuses pour les malades du sida dans les pays en développement. Act Up-Paris appelle la commission européenne à stopper immédiatement les négociations des accords commerciaux (accords de libre-échange, ACTA) qui menacent aujourd'hui la fabrication et l'exportation de médicaments génériques à bas prix - médicaments essentiels si les pays riches veulent tenir leurs promesses, et atteindre 15 millions de nouvelles personnes sous traitements d'ici 2015.

PAS TROP TÔT <u>E PACS SUR L'ACTE DE DÉCÈS</u>

figureront desormais sur l'acte de deces « les prénoms et nom de l'autre partenaire, si la personne décédée était liée par un pacte civil de solidarité ».

En apparence anodine, cette mesure est le fruit d'un long combat d'Act Up-Paris, lors duquel nous nous sommes une fois de plus heurtéEs aux fixettes homophobes de certainEs parlementaires.

Juin 2010, le compagnon de Thomas décède. Le couple était lié par un PaCS depuis plus d'un an, et les dernières volontés du défunt, non-consignées officiellement, impliquaient que Thomas puisse conserver l'urne funéraire. (1)

Mais le PaCs n'est pas mentionné sur l'acte de décès, et il est prévu par le Code Civil que seuls le mariage et le veuvage y figurent.

Le 14 avril dernier, était enfin voté une Le PaCS n'ouvre aucun droit quant à la récu- Courant avril 2011, l'amendement est à modification de l'article 79 du Code Civil : pération et la conservation des cendres, nouveau soumis au vote, et adopté, malgré ni ne permet d'être partie prenante dans l'organisation des obsèques : en l'espèce, Thomas n'a pas son mot à dire sur la cérémonie, son lieu, ou le type de sépulture.

> Le 23 juin 2010, un amendement visant simplement à inscrire la mention "PaCSéE" au bas de l'acte de décès est proposé par Alain Vidaliés, député PS. Michèle Alliot-Marie, alors Garde des Sceaux, l'a balayé d'un revers de main, prétextant le cadre de la discussion inadequat, et soutenant la ferme opposition d'Yves Nicolin, homophobe notoire.(2)

> Une seconde proposition en ce sens est ensuite rédigée par Alima Boumediene-Thiery (EELV), votée par le Sénat midécembre, et rejetée par l'Assemblée début 2011, après de vifs débats.

l'opposition de Michel Mercier (successeur de Michelle Alliot-Marie) qui déclare : « ce qui compte dans la vie, c'est la naissance, pas le décès »!

L'UMP s'est alors empressée de souligner qu'il « ne s'agissait pas d'une ouverture à une vocation successorale quelconque ». Cette disposition est d'importance : elle devrait permettre aux pacséEs d'organiser comme bon leur semble les funérailles de

Et, une fois de plus, s'est déchaînée l'homophobie viscérale du parti majoritaire, hostile à toute avancée de nos droits, même dans la mort.

Pour contrer la droite et faire avancer vos droits, rejoignez-nous!

droits@actupparis.org

(1) actupparis.org/article4140 (2) actupparis.org/article4229

leur conjointE.

LES LOIS, CELLES ET CEUX QUI LES FONT, ET NOUS

LES DÉCRETS, AMENDEMENTS ET AUTRES LOIS, DISCUTÉES PLUS OU MOINS OBSCURÉMENT AU PARLEMENT, ONT SOUVENT DES IMPACTS DÉCISIFS SUR NOS VIES. TANDIS QUE LE SÉNAT S'APPRÊTE À SE RENOUVELER (ET POTENTIELLEMENT À BASCULER À GAUCHE) ET QUE LES LÉGISLATIVES APPROCHENT, RETOUR SUR QUELQUES DOSSIERS EN COURS ET SUR LEURS CONSÉQUENCES EN TERMES DE LUTTE CONTRE LE SIDA.

LE PROCESSUS LÉGISLATIF EN FRANCE

Une loi est un texte voté par le Parlement sur proposition de parlementaires (proposition de loi) ou, dans 90% des cas, à l'initiative du gouvernement (projet de loi, délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État).

Pour évaluer les besoins et conséquences de modifications législatives ou de création d'une loi nouvelle, il est fait recours aux missions parlementaires. Celles-ci sont supposées analyser en profondeur un sujet donné, notamment en auditionnant les acteurEs de la société concernéEs par le sujet et les spécialistes de la question. Un rapport parlementaire est alors publié qui servira d'argumentaire lors des débats sur le vote d'une loi. Si ces rapports et missions parlementaires n'ont officiellement qu'une valeur informative, en pratique, ils préfigurent l'esprit dans lequel une loi va être votée (cf. mission parlementaire sur la prostitution dont le rapport préconise la pénalisation du client).

Le projet ou la proposition de loi soumis au vote est envoyé à l'une des deux chambres (Assemblée Nationale ou Sénat). Il est examiné en commission parlementaire qui peut y présenter des amendements puis produit devant la chambre saisie réunie en séance publique et, après son adoption, transmis à l'autre chambre. Lors de ces navettes parlementaires, les deux chambres doivent trouver un compromis et s'accorder sur un texte identique. Le gouvernement a le pouvoir de faire voter un texte en procédure d'urgence : chaque assemblée ne vote alors qu'une fois sur le texte. Si des points de désaccord entre les deux assemblées persistent, une Commission Mixte Paritaire est chargée d'adopter un texte commun. Une fois voté par les deux chambres dans les mêmes termes, pour que ce texte soit définitivement adopté, il doit finalement être promulgué par le Président de la République au Journal Officiel.

ALLO, MADAME BERRA?

De l'audition de Nora Berra, secrétaire d'État à la santé, par le groupe sida de l'Assemblée Nationale

Faites-vous auditionner par un groupe de députéEs. Reconnaissez que sur la baisse des financements aux associations, la santé des étrangErEs, l'échange de seringues en prison, vous n'avez eu aucun pouvoir au sein du gouvernement. Confondez dépistage communautaire et rapide. Mentez : « l'Aide Médicale d'Etat des sans-papiErEs, que j'ai rendue payante, sera gratuite pour les séropos ». Faites pression sur les députéEs pour faire modifier le compterendu de l'audition. Voilà, vous pouvez être secrétaire d'Etat à la santé.

SALLES DE CONSO: OUI OU NON?

Avant l'été est sorti le rapport de la mission parlementaire sur les toxicomanies. Et une fois de plus, la santé publique et la réduction des risques liés à l'usage de drogues (RDR) sont les grandes perdantes.

Alors que ce rapport souligne l'augmentation de la consommation d'héroïne, la diffusion de la cocaïne, l'importance de la polyconsommation et l'étendue de l'épidémie d'hépatite C, les rapporteurSEs ne font aucune proposition concrète.

La RDR a pourtant fait ses preuves depuis les années 90 avec la baisse des contaminations par le VIH, la chute des overdoses, l'amélioration de l'état de santé des usagerEs de drogues. Pourtant, les rapporteurSEs ne semblent pas voir ces mérites. Aucune mesure n'est proposée pour enrayer l'épidémie de VHC sensée être une priorité de santé publique.

La seule proposition concerne les programmes d'échange de seringues en prison, lieu de nombreuses consommations et infections, sans souligner l'absence cruelle de moyens de la RDR en France et donc l'impossibilité de les mettre en place.

Encore une fois, nos dirigeantEs sont accrochéEs à leur croyance. Les faits scientifiques sont niés. Les expertEs oubliéEs. Et les usagerEs de drogues vont continuer à mourir de l'ignorance d'hommes et de femmes trop accrochéEs à leur morale et à la répression pour envisager des alternatives efficaces et humaines.

PÉNALISER LES CLIENTS DE SEXWORKERS

En avril dernier, la mission parlementaire de l'Assemblée Nationale sur la prostitution a rendu son rapport intitulé "Prostitution, l'exigence de responsabilité : en finir avec le mythe du plus vieux métier du monde", dont la mesure phare consiste à pénaliser les clients de sexworkers (amende et peine de prison).

Fin juin, une proposition de résolution en faveur de l'abolition de la prostitution a été déposée à l'Assemblée nationale par des députés de droite et de gauche. Ces textes préparent clairement le terrain pour une proposition de loi ayant pour objectif de pénaliser les clients.

Pourtant la seule médiatisation de cette mesure a pour effet d'accroître les violences à l'encontre des travailleuses du sexe les plus précaires, celles qui travaillent en extérieur, sur les trottoirs, dans les bois ou dans des camionnettes et que ces parlementaires prétendent vouloir

Nous le redisons et nous le re-re-dirons : pénaliser les clients est contre-productif (cf. Action 127), en particulier en ce qui concerne la prévention du VIH et des IST. Cela va davantage fragiliser, précariser les travailleuses du sexe et les écarter des structures de soins et de prévention.

LOI SUR LE MÉDICAMENT : DU MIEUX POUR LES MALADES?

En France, il aura fallu un scandale sanitaire, des morts par centaines - peut-être par milliers - pour que soit enfin posée la question de la collusion des institutions sanitaires et de l'industrie pharmaceutique. Après la révélation pour le moins tardive du scandale du Mediator, des rapports se sont succédés, plus implacables les uns que les autres pour le système du médicament : Inspection Générale des Affaires Sociales, Assemblée Nationale, Sénat. Au printemps dernier, le ministre de la Santé a réuni des "Assises du médicament", auxquelles ont participé représentantEs des administrations, professionnelLEs de santé et des associations comme Aides ou la revue indépendante Prescrire. En découle un projet de loi, déposé par Xavier Bertrand le 1er août, censé empêcher un "nouveau Mediator".

Ce projet de loi "relatif au renforcement Mais ces progrès sont limités. Entre autres, et des produits de santé" doit être voté cet automne. Il contient des dispositions qui, si elles ne sont pas retoquées par des amendements, pourraient en partie changer la donne.

d'une institution dépendant du ministère de la santé seront désormais obligéEs de déclarer leur intérêt si ceux-ci dépassent un certain seuil la déclaration ne sera donc pas systématique. Les avantages fournis par l'industrie aux profession-nelLEs et aux associations seront mieux encadrés.

Si le projet avance également des éléments intéressants en matière d'Autorisation Temporaire d'Utilisation ce droit, obtenu dans les années 1990 par les associations de lutte contre le sida, de prescrire un traitement non encore validé, notamment en cas d'urgence sanitaire -, il faudra surveiller certaines dispositions qui tendent à limiter son accès et à le rendre moins souple, au détriment des malades.

de la sécurité sanitaire du médicament il est bien beau d'obliger à déclarer des intérêts, encore faudrait-il aussi interdire l'accès à certains postes dès lors qu'on a travaillé récemment pour l'industrie, comme c'est le cas du poste de secrétaire d'Etat à la santé. De plus, le texte esquive des enjeux majeurs, Les membres de toute commission comme le montrent les 3 exemples suivants.

> Alors qu'il entend travailler en profondeur la question de la pharmaco-vigilance, le texte ne met pas en place de déclaration des effets indésirables des traitements.

> Pourtant, en tant que séropos, nous savons bien que la notification par les seulEs professionnelLEs ne suffit pas : ces derniErEs ont tendance à sous-estimer certains effets qu'ils et elles estiment moins graves (comme les nausées, les diarrhées, etc.) alors que cela nous pourrit le quotidien.

> De même, on se souvient qu'après l'arrivée des tri-thérapies, des effets indésirables aussi importants que les lipodystrophies ou les ostéoporoses auraient été tardivement pris en compte par les institutions et par nos médecins sans le travail de mobilisation des associations de séropos.

Par ailleurs, s'il est indispensable de en obligeant les entreprises à publier les notifier après la mise sur le marché les effets indésirables des traitements, il est tout aussi nécessaire de les anticiper par des essais cliniques qui donnent des informations sur toutes les populations qui vont utiliser les molécules. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les médicaments sont par exemple testés essentiellement sur des hommes adultes, et c'est à leur corps défendant que les femmes et les enfants vont en expérimenter les effets spécifiques. De même, malgré la prévalence du VIH ou des hépatites chez les trans ou les usagErEs de drogues, les essais cliniques sur les médicaments contre cette maladie ne prennent pas en compte les interactions potentiellements problématiques avec les hormones ou les drogues.

Des amendements au texte doivent donc être apportés pour contraindre les entreprises du médicament à mener des essais qui incluent toutes les populations.

Enfin, le projet actuel ne pose aucun enjeu économique. Pourtant, ce que montre le scandale du Mediator, c'est bien le détournement de tout le dispositif public du médicament au profit des seuls intérêts financiers de l'industrie pharmaceutique. Ne pas s'attaquer aux questions d'argent, c'est donc se condamner à d'autres scandales du même type.

Les prix des médicaments sont exorbitants par rapport à leurs coûts réels. Le projet doit donc permettre une plus grande transparence dans la fixation des tarifs, notamment coûts de recherche, production, développement, mais aussi de merchandising et de lobby pour permettre une véritable décision éclairée sur les prix des traitements ; le Comité Economique des Produits de Santé, qui fixe les prix des traitements, doit inclure des représentantEs d'associations de malades, et fournir des compte-rendus publics des débats et des décisions ; les prix des traitements doivent être fixés en fonction des coûts réels de production, et non des bénéfices des actionnaires. Enfin, comme nous le demandons depuis longtemps, une taxe sur les bénéfices de l'industrie pharmaceutique doit être mise en place pour financer la recherche publique et l'Assurance maladie.

SIDA: BATTRE LA CAMPAGNE



MEDIAPART Act Up-Paris lance un blog participatif sur Mediapart pour inscrire la lutte contre le VIH dans les débats et dans

les programmes des élections de 2012.

Sida: battre la campagne, parce que la lutte contre le sida concerne tous les aspects de la vie politique : santé, économie, éducation, droits, international, culture, handicap, immigration, justice, société...

Si vous pensez que la démocratie, c'est tout sauf patienter le temps que des "responsables" prennent des décisions qui auront un impact sur nos vies sans nous consulter, rejoignez-nous dans la discussion!

blogs.mediapart.fr/edition/sida-battre-la-campagne

JUSTIN

SIDA, ENVIE D'EN ÊTRE ? À CETTE QUESTION, NOUS RÉPONDONS : NON ET PUIS, D'AUTRES QUESTIONS SE POSENT... D'OÙ CET ESPACE POUR PARLER DE SOI. HISTOIRÉS DE SÉROPOS, DE LUTTE CONTRE LE VIH. RENCONTRE AVEC UN DE NOS MILITANT*E*S.

Justin* a appris récemment sa séropositivité. Son entourage n'est pas au courant; il n'est pas constitutif d'Act Up-Paris de mettre des visages sur l'épidémie, il nous a néanmoins semblé intéressant de montrer que, 30 ans après les premiers cas de sida, il n'était toujours pas facile d'apprendre qu'on est séropo, de le dire, de le vivre. Quitte à ce que cela soit, exceptionnellement dans ces pages, anonyme.

Un bref apercu de ta vie en quelques dates? Naissance en 84. Coming out en 2002. Arrivée à Paris en 2007. Et il y a un an, découverte de ma séropositivité.

Comment as-tu vécu l'annonce de ta séropositivité?

Ca a été un peu bizarre. J'avais des connaissances séropos, donc je voyais bien qu'ils n'étaient pas super malades, genre ce qui se passait dans les années 80. Mais ça a été un gros choc. La première chose que j'ai faite a été d'appeler le mec avec qui j'étais à ce moment-là pour le lui dire. Je l'ai pas eu directement. Ensuite j'ai appelé ma meilleure amie et mon meilleur ami pour leur dire, ainsi qu'une connaissance séropositive. Et j'ai eu mon mec du moment juste après qui m'a dit que tout allait aller bien, que lui allait faire des tests, qu'il y avait pas de souci avec ça. C'était le jour où le médecin me l'a appris. Ensuite j'ai vu un pote séropo qui m'a dit « t'inquiète pas, moi je suis suivi à tel hôpital ils sont super bien; y'a pas de soucis, tu vas être suivi, flippe pas, ça va aller ». Donc, ça m'a permis d'accuser le choc dès les premiers jours. Et puis après, j'ai vu les médecins, j'ai vu les infirmières, je suis rentré dans un protocole*. Pendant quelques mois, je n'étais pas très très bien. Il y a toujours des réminiscences par-ci, par-là, mais ça s'est aplani : au bout de trois mois, j'ai réussi à reprendre le dessus et à avoir confiance en moi.

Tu l'as appris par hasard ? Tu faisais des tests régulièrement?

Je faisais des tests régulièrement. Je savais que j'avais des pratiques à risques (sucer sans capote, des fois sodomie sans capote), donc tous les 6 à 8 mois, je faisais un test.

A l'époque, que savais-tu du sida, de ses modes de transmission?

Je connaissais tout ce qui était risque de transmission. C'était un moment où je n'étais pas du tout bien - pendant 2, 3 ans et où j'ai fait « de la merde ». Où je me disais : « mourir de ça ou d'autre chose... » Maintenant, je ne dis plus ça... Par contre, les traitements d'urgence, je ne savais pas trop comment y avoir accès. Mais surtout, j'étais pas dans le trip de faire super gaffe...

Au quotidien, c'est quoi pour toi être séropo?

C'est comme tout le monde, sauf que tous les matins, je dois prendre quatre cachets qui sont gros comme une phalange de doigt! Au début, ça passait pas trop bien, mais je me suis habitué. Je fais un peu plus attention à ma santé. Comme je suis dans un protocole, j'ai un rendez-vous tous les trois mois.

Te sens-tu discriminé?

Dans la vie quotidienne, pas franchement. Mais pas grand monde sait que je suis séropo : je l'ai dit à 4 ou 5 personnes, c'est tout. Je suis rentré à Act Up pratiquement au moment où j'ai appris ma séropositivité. J'ai alors découvert les discriminations qui frappent les séropos (logement, travail, soins, etc., ndlr). Je n'en avais aucune idée. Au boulot, je suis dans un cadre universitaire, ça ne pose pas trop de soucis

Je ne l'ai pas encore dit à mes parents. Mais ça ne saurait tarder, j'attends un peu. Peutêtre après la fin du protocole*, donc dans deux ans?

Avec qui parles-tu de ta séropositivité ? Est-ce facile à annoncer?

Avec mes amis les plus proches. Ca n'a pas été super facile. Je l'ai dit aussi à mon petit frère (qui a 23 ans). Ca n'a pas été évident non plus parce que je n'avais pas envie qu'il s'inquiète. Je lui ai dit – « mais tout va bien, t'inquiète pas, je suis suivi ». C'est pas super évident à raconter.

Quel traitement prends-tu? Comment le vis-tu?

Je prends Norvir + Prezista + Truvada. Au début, c'était pas évident. Là, maintenant, ca fait presque un an que je suis sous traitement, et ça va , je me suis habitué. Il y a eu un moment où j'étais un peu fatigué, mais ça va mieux.

Comment vois-tu l'avenir moléculaire?

Je fais partie d'un protocole où il y a deux branches : une tri-thérapie et une pentathérapie* et je sais qu'il va y avoir des choses comme ça qui vont se développer. Je suis plutôt optimiste sur tout ce qui est traitement - pour les gens qui sont dans les pays du Nord. Mais dans les pays du Sud, il y a urgence à améliorer l'accès aux soins, pour que l'hécatombe s'arrête.

Comment se déroulent tes relations avec le monde médical?

Très bien. Mon médecin traitant est une femme adorable. Quand je vais à l'hôpital les infirmières qui font les prélèvements et le médecin sont super cool aussi. Ce sont des gens qui ne me traitent pas comme un grand malade, mais juste comme quelqu'un de tout à fait normal qui vient tous les trois mois faire des analyses. Pas des potes, mais presque! Bref, pas trop de soucis de ce

Pourquoi as-tu rejoint Act Up ? Qu'est-ce que cela t'a apporté?

J'ai rejoint Act Up lors d'une manifestation devant l'ambassade du Vatican, suite à une de leurs déclarations homophobes. J'étais déjà en contact avec une actupienne via Facebook. Puis j'ai appris ma séropositivité. On m'a ensuite recontacté; j'ai alors dit clairement que si je venais, c'était sur l'égalité des droits, que je venais d'apprendre ma séropositivité, mais que j'avais pas envie d'entendre parler du sida! il y a eu un petit blanc... et on m'a dit « pas de soucis, de toutes façons, c'est toi qui gère ». Donc je suis venu à la commission homophobie / égalité des droits. Au bout de quelques mois, j'avais de plus en plus d'infos sur le sida. Mais à l'origine je suis venu pour l'égalité des droits. Act Up m'a apporté une distance par rapport à la maladie : me dire qu'on pouvait être séropo sans en avoir peur, ni honte. En plus, les premiers sujets sur lesquels on a travaillé à la commission pendant que j'y étais, c'était l'action « cendres » pour exiger la mention du pacs sur l'acte de décès (cf. p. 2), suite au décès du compagnon de Fred. J'ai connu Fred à ce momentlà et ça m'a aidé, ça m'a montré qu'il était super activiste, et qu'il était séropo, et qu'il n'y avait aucun jugement par rapport à ca, et c'est ça qui m'a plu.

Annonces-tu la couleur / ta séropositivité à tes amants?

Ah, l'affaire des amants... Donc, les amantsvraiment, les gens avec qui je me sens bien, ils le savent directement. Ceux qui sont juste des "plans culs", je ne vois pas l'utilité de leur dire : on utilise des préservatifs et basta. Je le dis pas à tout le monde. Juste aux personnes qui comptent vraiment, avec qui il y a un vrai lien. Et ça s'est à chaque fois bien passé.

Comment te protèges-tu / protèges-tu tes partenaires ?

Dans le cas des plans culs, c'est préservatif obligatoire - et avec mes amants aussi. Je fais attention : si j'ai un mal de dent ou une gingivite je leur dit « non désolé, je vais pas sucer ce soir ».

Dans 10 ans, tu te vois comment?

Je ne sais pas ! En ce moment il y a plein de choses qui se passent dans ma vie. Dans trois ans, je peux te dire que j'aurai fini ma thèse et que j'aurai sûrement quelqu'un de stable ; dans dix ans, je me vois de toute manière en bonne santé et tranquillement essayer de trouver un appart.

Que dirais-tu à quelqu'un qui pense que le sida, « c'est plus si grave que ça »? Je ne lui dirais rien. Je lui montrerais juste

les quatre cachets que je prends par jour. Et si ça ne posait pas de souci de santé, je lui ferais essayer de manger ces quatre cachets qui sont gros comme une phalange tous les matins : et alors, toujours pas grave

* la participation de Justin à l'essai Optiprim qui évalue chez des personnes en primoinfection VIH-1 l'impact sur les réservoirs d'une combinaison comprenant soit raltégravir, maraviroc, darunavir/r associée au Truvada (emtricitabine / ténofovir), soit darunavir/r associé au Truvada (actupparis.org/article3889), sera développé dans Protocoles 67-68 à paraître en octobre 2011.

Portez Act Up-Paris



oignez Act Up-Paris

AMPHITHÉÂTRE DES LOGES - 14, RUE BONAPARTE, 75006. M° ST GERMAIN-DES-PRÉS

Soutenez Act Up-Paris

JE FAIS UN DON À ACT UP-PARIS:

à l'ordre d'Act Up-P	aris, à envoyer à Act Up-Paris BP 287 75525 PARIS Cédex 11
☐ PAR PRÉLÈVEMENT MI	ENSUEL (LE 18 DU MOIS)
D'UN MONTANT DE	€
en remplissant l'au	torisation de prélèvement ci-contre, accompagnée d'un RIB

OU EN LIGNE: actupparis.org/spip.php?page=soutenir

□ PAR CHÈOUE

Je recevrai par courrier un recu fiscal me permettant de déduire 66% du montant de ce don de mes impôts à hauteur de 20% de mon revenu imposable.

Par exemple, pour un don de 50€, ma réduction d'impôt sera de 33€, soit un coût réel de 17€ seulement. Chaque don est essentiel. Merci pour votre générosité.

AUTORISATION	DE PREL	.EVEME	ENT N	1ENSUEL

Nom:			Prénom	:	 	
Adresse:					 	
Code postal :	Ville :				 	
ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À Nom :						
Code postal : DÉSIGNATION DU COMPTE À					 	
code établissement code gui		n° de con	npte			clé RIB
		——			$\neg \Box \Box$	\neg \square

qui seront présentés par Act Up-Paris (autorisation de la poste : PA/B/07/96, n° national d'émetteur : 421849)

Date: Signature: